

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du **lundi 15 mars 2021**

Par suite d'une convocation en date du mardi 09 mars 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 15 mars 2021 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

Etaient présents :

| | |
|----------------------------|------------------------------------|
| M. ALLIER Gilbert | Mme CHIVELAS Brigitte |
| M. AUBERT Michel | Mme CLOEZ Sonia |
| M. CROS Samuel | Mme GAGNARD Céline |
| M. DEDIDIER Sylvain | Mme GIGON Christine |
| M. FLECHON Laurent | Mme LEVEQUE Marie-José |
| M. HERNANDEZ Guy | Mme NURY Cassandra |
| M. LECOMTE Marc | Mme ROSE-LEVEQUE Christelle |
| M. LEFEBVRE Jacques | |
| M. THÉRY Jacques | |
| M. VOLLE Stéphane | |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absente ayant donné procuration

Mme **VALLIER** France a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

M. LEFEBVRE Jacques a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 07-15/03/2021

AMORTISSEMENT CONSTRUCTION CENTRE DE SECOURS DU SDIS

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M14 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux. Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la durée d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement du compte 2041512 « Participation aux travaux du nouveau centre de secours du SDIS » à 20 ans.

Vu l'article L2321-2 du CGCT, Vu l'instruction comptable M14,

Le Conseil municipal, après délibéré :

- DECIDE de fixer la durée d'amortissement du compte 2041512 « Participation aux travaux du nouveau centre de secours du SDIS » à 20 ans.



Fait et délibéré, à COUX les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

JEANNE Jean-Pierre

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700720-20210315-2021_007-DE

